



Assemblée générale

Distr. générale
20 juillet 2022
Français
Original : anglais

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-douzième session

Compte rendu analytique de la 736^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 4 octobre 2021, à 9 h 30

Président(e): M. Baddoura (Vice-Président)(Liban)

Sommaire

- Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
- Déclaration liminaire du Haut-Commissaire
- Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.



En l'absence de M^{me} Farani Azevêdo (Brésil), M. Baddoura (Liban), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 9 h 40.

Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (A/AC.96/LXXII/1)

1. **Le Président** déclare ouverte la soixante-douzième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et souhaite la bienvenue au Malawi, nouveau membre du Comité exécutif. Le fait que la large représentation géographique au sein du Comité exécutif, qui compte à présent 107 membres, continue de progresser, doit être salué, eu égard en particulier aux problèmes mondiaux devant lesquels le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) se trouve aujourd'hui, problèmes qui appellent une réponse large et cohérente.

2. Le nombre de personnes qui, dans le monde, ont été forcées de partir de chez elles, a plus que doublé depuis 2010, pour s'établir à 82 millions. Rien qu'en 2020, 11 millions de personnes ont été déplacées en raison de situations d'urgence et de conflits persistants. Les difficultés qui en résultent pour les organisations humanitaires sont importantes et ont été aggravées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le pacte mondial sur les réfugiés se révèle décisif ; les États et les autres parties concernées sont invités à conserver la dynamique à cet égard, notamment en donnant suite aux engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés en 2019, et jusqu'à la Réunion des hauts responsables, qui doit avoir lieu en décembre 2021. Le Comité exécutif devrait, dans cette optique, jouer un rôle de catalyseur.

3. *L'ordre du jour est adopté.*

4. *Un court métrage intitulé A Letter to My Future Self – Foni Jones est projeté.*

Déclaration liminaire du Haut-Commissaire

5. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que le monde traverse une période difficile, où chaque jour, des crises multiples se font jour ou s'aggravent. La pandémie de COVID-19 a montré l'interdépendance entre les individus ; pourtant, le monde a échoué à partager les vaccins. Les mesures prises face à l'urgence climatique sont insuffisantes, tandis que la consommation et la production détruisent la planète commune à tous. Les hommes se battent, ce qui a un coût élevé pour les femmes et les enfants, et des populations, des pays et des régions sont brisés par les conflits. L'humanité prend manifestement le mauvais chemin, bien que tout indique qu'il faudrait changer de cap et coopérer. Les politiques égoïstes fondées sur le principe « mes intérêts d'abord », bien qu'utiles pour remporter des élections, ont été désastreuses pour ce qui est d'élaborer une riposte mondiale efficace à des menaces mondiales et ont porté atteinte aux idéaux mêmes de la Charte des Nations Unies. Les conséquences humaines de cette façon d'agir, et de l'inaction, transparaissent clairement dans les situations de déplacement forcé et de crise humanitaire et de réfugiés qui touchent les populations marginalisées et rejetées par une telle approche.

6. L'incapacité de gérer la pandémie de COVID-19 de façon équitable a abouti à un monde divisé entre personnes vaccinées et personnes exposées, avec des conséquences désastreuses pour celles qui vivent en marge de la société. Les travailleurs du secteur informel, y compris les réfugiés, ont été les premiers à perdre leur emploi. Les femmes ont été les plus touchées : d'après les informations dont on dispose, la violence sexiste a augmenté, et un grand nombre de filles n'ont pu retourner à l'école. Au Liban, 55 % des réfugiés vivaient dans l'extrême pauvreté avant la pandémie ; ce chiffre est passé à 90 % depuis, et 45 % de leurs hôtes libanais sont tombés eux aussi dans la pauvreté. On observe une imbrication croissante entre changements climatiques et déplacements forcés : environ 90 % des réfugiés relevant du mandat du HCR et 70 % des déplacés sont originaires des pays les plus vulnérables à l'urgence climatique. Les conflits non maîtrisés et non résolus se sont soldés par une augmentation catastrophique du nombre de personnes déplacées de force au cours des dix dernières années et 1 million d'enfants sont nés en exil au cours des trois dernières années. Un nombre incalculable de personnes ont aussi perdu la vie loin de chez

elles. Ces tendances appellent des efforts vigoureux de règlement des conflits si l'on veut éviter d'atteindre le chiffre de 100 millions de personnes déplacées de force.

7. Les conflits restent le plus grave problème auquel se heurte le HCR. Des millions d'Afghans ont été arrachés à leur foyer depuis plus de quarante ans et les événements récents ont créé de nouvelles difficultés. Au cours de la visite du Haut-Commissaire en Afghanistan le mois précédent, il lui est clairement apparu qu'une aide humanitaire inconditionnelle de grande ampleur, des solutions rapides pour empêcher un effondrement des services publics et de l'économie, et un dialogue constructif avec les Taliban sur les principaux sujets liés aux droits des personnes, y compris les droits des femmes et des minorités, étaient nécessaires. Ces solutions doivent être obtenues dès les prochaines semaines pour éviter que la crise ne s'aggrave, ce qui provoquerait, selon toute vraisemblance, des déplacements de population de grande ampleur à l'intérieur du pays, voire hors de ses frontières. Le Haut-Commissaire partage les préoccupations des pays voisins à cet égard, en particulier de la République islamique d'Iran et du Pakistan, dont l'hospitalité a atteint ses limites, et de pays comme la Turquie, qui accueille 300 000 réfugiés afghans, venant s'ajouter à plus de 3,5 millions de réfugiés syriens. S'il compte que ces pays d'accueil continueront de faire preuve de générosité, le Haut-Commissaire s'associe à eux pour demander que tout soit mis en œuvre afin d'empêcher une nouvelle crise afghane, et qu'ils bénéficient d'une aide internationale accrue pour consolider leurs interventions et leur état de préparation.

8. Deux exemples supplémentaires illustrent en quoi les conflits non résolus peuvent amplifier les situations de déplacement forcé et mettre à l'épreuve les capacités des organisations humanitaires. Dans le Sahel central, les liens complexes entre le développement, la bonne gouvernance, l'action climatique et la sécurité doivent être traités simultanément, parallèlement à une aide humanitaire accrue, pour remédier aux conséquences d'une crise qui s'amplifie, et provoque des déplacements forcés. Les parties au conflit en Éthiopie doivent renoncer à la confrontation militaire au profit de négociations politiques pour empêcher que la crise humanitaire au Tigré et dans d'autres régions ne devienne incontrôlable et ne provoque de nouveaux déplacements forcés, dans un contexte où le personnel humanitaire se heurte à des difficultés inacceptables, comme l'expulsion récente de personnel humanitaire l'a montré. Ailleurs également, l'absence de voies de recherche de solutions a piégé des civils dans des situations de conflit que l'aide humanitaire ne peut résoudre, notamment au Yémen et dans les provinces de l'est de la République démocratique du Congo.

9. Certaines parties du monde ont rejeté les réfugiés, y compris en érigeant des murs et en pratiquant un refoulement violent, en refusant, de la part de pays puissants, de secourir des personnes en mer, en adoptant des lois de plus en plus restrictives, en recourant de plus en plus à la détention, y compris d'enfants, et en usant d'un discours xénophobe. Les propositions tendant à externaliser les obligations en matière d'asile vers d'autres pays portent fondamentalement atteinte au principe du partage des responsabilités et sont une source de préoccupation, de même que les cas où des États ont incité des réfugiés et des migrants à mener des périple dangereux vers d'autres pays à des fins politiques qui étaient étrangères au besoin de protection de ces personnes. Si les mouvements dits mixtes sont un phénomène complexe et si les États ont le droit et l'obligation de gérer leurs frontières, le rejet indifférencié de personnes franchissant les frontières, y compris pour des motifs de santé publique ou de sécurité, est incompatible avec la Convention relative au statut des réfugiés et d'autres textes internationaux. Une bonne gestion des frontières n'empêche pas le traitement équitable et rapide des demandes d'asile ni l'admission et l'accompagnement des personnes qui ont besoin d'une protection internationale. Celles qui n'ont pas besoin de protection internationale ou auxquelles ne s'appliquent pas d'autres considérations humanitaires peuvent être renvoyées en respectant pleinement leurs droits fondamentaux et leur dignité. Le nouveau pacte sur la migration et l'asile, proposé par la Commission européenne, bien qu'imparfait, constitue une dernière chance pour l'Europe de s'entendre sur un système commun. Le dialogue concernant les mouvements depuis l'Amérique centrale et le Mexique et dans ces régions doit aussi se poursuivre. Le cadre global de protection et de solutions régionales offre une enceinte pour élaborer des interventions et rechercher des solutions, tandis que le HCR poursuit son dialogue avec les pays de la région, y compris les États-Unis d'Amérique, en vue de renforcer les systèmes d'asile, de stabiliser les flux de

déplacement et de faire en sorte que la protection internationale soit accordée aux personnes qui en ont besoin.

10. Les années précédentes, le Haut-Commissaire a rendu compte des efforts menés pour trouver des solutions, même lorsque le rétablissement de la paix était en cours, compte tenu des lourdes responsabilités assumées par les pays d'accueil en matière de protection et d'assistance à l'égard des réfugiés. Cela a été le cas, notamment, pour les réfugiés rohingya au Bangladesh, les réfugiés burundais en République-Unie de Tanzanie et dans d'autres pays, et les réfugiés somaliens au Kenya. Une aide renforcée aux pays d'accueil doit être conjuguée à des efforts redoublés pour trouver des solutions justes, dignes et durables à la racine de ces crises. Ainsi, certains réfugiés syriens et un grand nombre de personnes déplacées sont retournés dans leur région d'origine en République arabe syrienne, où ils ont reçu le minimum d'aide ; d'autres ont hésité à le faire par crainte du dénuement et des privations. Le Haut-Commissaire renouvelle donc son appel à davantage d'aide humanitaire et d'appui à des services et infrastructures essentiels comme la santé et l'éducation en faveur des personnes qui retournent en République arabe syrienne. Dans l'intervalle, le HCR continuera de collaborer avec le Gouvernement syrien pour éliminer les obstacles au retour, y compris en matière de sécurité et de droits. On ne saurait trop insister sur l'importance qu'il y a pour les donateurs à maintenir le cap pour aider les réfugiés syriens et leurs communautés d'accueil, afin que la générosité dont font preuve les pays d'accueil, en particulier la Turquie, la Jordanie, l'Iraq, le Liban et l'Égypte, reste possible.

11. Des progrès ont été faits dans certains contextes, comme ceux du Soudan du Sud et du Soudan où, sous la direction des deux Gouvernements et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), avec l'appui de la Banque mondiale et de l'Union européenne, notamment, le HCR renforce son action pour parvenir à des solutions pour plus de 7 millions de réfugiés et de personnes déplacées. Lors d'une visite récente à Djouba et à Khartoum, le Haut-Commissaire a été témoin de la volonté des deux Gouvernements de progresser à cet égard, volonté qui s'est traduite par des stratégies nationales et qui doit être élargie aux États de la région et aux autres partenaires et donateurs. Ailleurs, des solutions temporaires, dans l'attente de mesures de rapatriement librement consenti ou d'autres solutions définitives, ont permis de bénéficier d'une protection et de mener une vie digne en exil et ont renforcé la cohésion sociale au sein des communautés d'accueil dans les pays d'asile. La décision prise en Colombie d'accorder le statut de protection temporaire à plus de 1,7 million de Vénézuéliens a valeur d'exemple. Outre les avantages pour les Vénézuéliens réfugiés en Colombie, le Gouvernement colombien a souligné les avantages que le pays lui-même a retiré de cette décision pour sa sécurité et son économie. L'Argentine, le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur, les États-Unis le Pérou, la République dominicaine et l'Uruguay ont suivi l'exemple et s'attachent à régulariser les réfugiés et les migrants vénézuéliens ou à leur offrir une protection temporaire. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le HCR continueront d'aider ces pays et d'autres États d'accueil grâce à une plateforme regroupant plus de 300 partenaires et à une coopération croissante avec les institutions financières internationales. Le Haut-Commissaire soutient résolument la recherche de solutions au déplacement forcé, même en période de crises multiples, et se félicite de l'importance accordée aux solutions par le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes. Il existe des perspectives de solutions en Colombie, au Mozambique et en Iraq, et à cet égard, le HCR tient à disposition ses compétences et ses ressources.

12. Dans la mesure où la réinstallation a été une solution très négligée au cours des dernières années, l'intention annoncée par le Gouvernement des États-Unis de relever son quota de réinstallation à 250 000 réfugiés à compter de 2022 doit être saluée. Notant que certains pays ont maintenu ou élargi leurs programmes de réinstallation, parmi lesquels le Canada, la Suède et la Norvège, le Haut-Commissaire invite tous les États à accroître leurs quotas et à accélérer les départs, dans un geste de partage des responsabilités. Nombre de pays, parmi lesquels le Mexique, l'Italie et le Canada, ont appliqué des solutions faisant appel à des pays tiers, dénommées voies complémentaires, pour l'accueil de certaines catégories de personnes comme les étudiants ou les sportifs, ou encore le Royaume-Uni et l'Australie, pour aider des réfugiés qualifiés à obtenir un permis de travail. Le Gouvernement néerlandais a été le premier à traiter les demandes de regroupement familial à distance. Des efforts complémentaires sont nécessaires et possibles de la part des États.

13. Le Haut-Commissaire salue l'adhésion de l'Islande et du Togo aux conventions sur l'apatridie et les efforts menés par certains pays comme le Chili, le Kenya, la Namibie et l'Ouzbékistan pour régler les cas d'apatridie. Les chances de solutions sont les meilleures lorsque la paix est rétablie et que les pays d'origine et d'asile coopèrent pour trouver des solutions pour les personnes déplacées. Le Gouvernement ivoirien a montré la voie, aux côtés des Gouvernements ghanéen, guinéen, libérien, malien, mauritanien et togolais, par sa volonté politique de mettre en place une stratégie complète de solutions pour les réfugiés ivoiriens, dont certains sont déplacés depuis plusieurs dizaines d'années. Le but est de favoriser la poursuite du rapatriement volontaire et de la réintégration des réfugiés ivoiriens et de faciliter l'acquisition de la résidence permanente pour ceux qui souhaitent rester dans le pays d'accueil. Cet effort régional doit être applaudi. Au vu des changements fondamentaux et durables intervenus en Côte d'Ivoire, le Haut-Commissaire est heureux de recommander la cessation générale du statut de réfugié pour les réfugiés ivoiriens, avec effet au 30 juin 2022. Dans l'intervalle, le HCR continuera de soutenir les Ivoiriens et de renforcer l'appui assuré aux pays de la région pour appliquer la stratégie de solutions et les clauses de cessation, notamment en les aidant à faire en sorte que les documents indispensables soient délivrés. Un appui solide des donateurs est nécessaire, y compris de la part des acteurs du développement, pour tous les pays concernés.

14. Depuis l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés, l'approche mobilisant l'ensemble de la société a porté ses fruits dans un certain nombre de domaines, grâce notamment aux plus de 1 400 contributions annoncées au Forum mondial sur les réfugiés en 2019, dont la Réunion des représentants de haut niveau doit faire le bilan en décembre 2021. Parmi les résultats encourageants du Forum, on mentionnera les trois structures régionales, à savoir le cadre régional global de protection et de solutions, la stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans et d'appui au rapatriement librement consenti, à la réintégration durable et à l'assistance aux pays d'accueil, et la plateforme de soutien de l'IGAD pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, qui se sont avérées utiles pour adopter une démarche régionale dans les interventions concernant les réfugiés et la recherche de solutions, y compris en période de crise. Elles seront bientôt complétées par une quatrième structure pour les déplacements liés à la République centrafricaine.

15. Le pacte mondial a renforcé le positionnement du déplacement parmi les préoccupations de développement, et il est désormais tenu compte des réfugiés dans les programmes et les interventions des organismes de développement pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Cet évolution a influé sur l'action du Haut-Commissariat, car les acteurs du développement disposent, pour répondre aux besoins à moyen et à long terme des réfugiés et des communautés d'accueil, de capacités dont l'aide humanitaire est dépourvue. Elle a aussi permis de progresser dans la collecte de données et l'analyse factuelle des tendances du déplacement forcé grâce au Centre commun de données conjoint du HCR et de la Banque mondiale.

16. Cette coopération a fait progresser la stratégie d'inclusion, pièce maîtresse du pacte mondial et élément central des engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés. Les pays qui acceptent une aide au développement liée au déplacement ont pu intégrer les réfugiés dans les programmes et les services nationaux avant même que des solutions durables ne soient trouvées, ce qui a amélioré le niveau de vie des réfugiés comme des communautés d'accueil.

17. La Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque africaine de développement et Banque asiatique de développement ont toutes mobilisé des ressources à l'appui des pays d'accueil. Il s'agit de ressources additionnelles qui viennent compléter l'aide humanitaire et les interventions d'autres partenaires du système des Nations Unies visant à renforcer la résilience des populations déplacées, sans réduire l'aide au développement destinée à tel ou tel pays. Le Haut-Commissaire a invité les acteurs du développement à augmenter la part des dons accordés aux pays accueillant des réfugiés de façon que les communautés d'accueil aussi bien que les réfugiés, qui n'ont pas été épargnés par les conséquences de la COVID-19, puissent être intégrés dans des programmes d'aide sociale et économique.

18. Un autre résultat du pacte et du Forum a été la croissance sans précédent de l'aide provenant du secteur privé et de particuliers. Les entreprises apportent compétences techniques et savoir-faire ; le nombre de particuliers qui font des dons au HCR a doublé depuis 2015, pour s'établir à près de 3 millions, et les dons correspondant représentent environ 11 % des recettes totales du Haut-Commissariat (soit plus de 535 millions de dollars É.-U.) en 2020.

19. Le Haut-Commissaire est reconnaissant du soutien qui continue d'être apporté par les gouvernements, en particulier les plus grands donateurs, à savoir les États-Unis, la Commission européenne et l'Allemagne, et de celui des donateurs de fonds non réservés. Les recettes totales de l'année précédente ont presque atteint 5 milliards de dollars É.-U., montant sans précédent.

20. Une des réussites importantes liées au Forum est la façon dont les États, les acteurs du développement, les établissements d'enseignement et d'autres partenaires ont coopéré pour faciliter l'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur. En dépit de la pandémie, la proportion de jeunes réfugiés inscrits dans l'enseignement supérieur s'élève désormais à 5 %, contre 1 % quelques années auparavant. Il est important de ne pas perdre la dynamique des investissements dans l'éducation des réfugiés.

21. Pour mieux structurer l'action qu'il mène pour contenir les déplacements liés aux changements climatiques, le HCR a publié récemment son premier cadre stratégique sur l'action climatique. Ce cadre repose sur trois piliers : l'aide aux États concernant le droit et les politiques en ce qui concerne les déplacements liés aux changements climatiques ; le renforcement des activités visant à répondre aux effets néfastes de ces changements, à aider les déplacés et leurs communautés d'accueil à résister aux chocs climatiques, et à se préparer aux mouvements de population que les changements climatiques risquent de provoquer à l'avenir ; et la réduction de l'empreinte carbone du Haut-Commissariat.

22. Parmi les mesures déjà engagées figurent des projets de reboisement, le recours à des produits de logement plus écoresponsables et mieux adaptés au contexte local, des solutions reposant sur le solaire et l'utilisation de technologies prédictives pour améliorer la préparation aux situations de déplacement futures. Le HCR prend aussi des mesures innovantes pour réduire ses propres émissions et coopère avec le secteur privé afin d'obtenir de l'énergie propre et bon marché pour ses locaux. En coopération avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, il a établi un mécanisme de financement vert devant permettre à l'ensemble de ses 530 bureaux extérieurs de passer à une énergie propre d'ici à 2030, date à laquelle une grande partie de la flotte mondiale de 6 000 véhicules aura été remplacée par des véhicules électriques. Il a exhorté les autres donateurs à s'associer à cet effort.

23. En interne, les questions relatives à l'intégrité sont restées prioritaires, notamment la lutte contre l'exploitation, la violence et le harcèlement sexuels, et la poursuite des efforts pour atteindre la parité hommes-femmes, promouvoir la diversité et l'inclusion dans les effectifs et empêcher toute forme de racisme et de discrimination.

24. Un travail important a aussi été accompli pour réformer les processus et les systèmes dans un souci de décentralisation efficace et d'efficacité opérationnelle. La prise des décisions est décentralisée à l'échelon le plus proche possible des points d'exécution, et la gestion et le contrôle des risques sont en voie d'amélioration. Une série d'interfaces plus efficaces reliera les systèmes des ressources humaines, des services financiers et d'autres services pour mieux soutenir les opérations. D'autres réformes diminuent progressivement le temps que le personnel et les partenaires du HCR, en particulier les organisations non gouvernementales (ONG), passent aux formalités pour leur permettre de se concentrer sur le travail de fond. L'effort mené à l'échelle de l'organisation en matière de données et de transformation numérique vise à éclairer la prise des décisions, notamment dans le cadre de processus de planification et de budgétisation améliorés, dont la gestion part désormais de la base afin de pouvoir relier plus efficacement l'affectation des ressources et l'exécution des résultats.

25. Les cinq orientations stratégiques – protéger, répondre, autonomiser, inclure et résoudre – lancées en 2017 pour guider le HCR dans l'exécution de son mandat sont restées efficaces et seront donc reconduites pour cinq ans. Face aux problèmes actuels, il est cependant nécessaire d'investir davantage dans un certain nombre de domaines, et des consultations supplémentaires sont prévues à cet égard.

26. Pendant ses soixante-dix ans d'existence, le HCR a été en première ligne de multiples situations d'urgence, aux côtés des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides, en s'efforçant de les protéger, de leur porter assistance et de trouver des solutions à leur détresse.

27. Le Haut-Commissaire souhaite rendre hommage à ses collègues du HCR, anciens et actuels, qui se sont dévoués à sa cause, souvent au prix de grands sacrifices. Au cours des derniers mois, la seule COVID-19 a emporté 18 collègues. Il rend aussi hommage aux proches partenaires du HCR au sein du système des Nations Unies, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des ONG nationales et internationales, et tout particulièrement à un nombre croissant d'organisations locales dont les responsables sont souvent des femmes ou des réfugiés.

28. Si les difficultés à surmonter sont redoutables, il importe de ne pas céder au découragement, mais plutôt de s'inspirer du courage et de la résilience dont font preuve les personnes privées de leurs racines. Il est nécessaire d'agir de concert avec courage et humilité, dans un véritable esprit de solidarité, en plaçant le bien commun avant les considérations individuelles et nationales, si l'on veut avoir une chance de réussir.

29. **M. Sougouri** (Burkina Faso), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, déclare que la pandémie de COVID-19 et l'augmentation générale des déplacements forcés dans le monde ont lourdement pesé sur le mandat de protection internationale du HCR. Le Groupe des États d'Afrique félicite le Haut-Commissariat pour la résilience et la capacité d'adaptation dont il fait preuve face aux urgences mondiales et régionales avec des ressources limitées, en appliquant diverses mesures pour répondre aux besoins des personnes vulnérables relevant de sa compétence dans des domaines comme la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé publique et l'hébergement.

30. Le problème des déplacements internes s'aggrave de plus en plus en Afrique : au Sahel, on compte environ 7 millions de déplacés internes. En outre, les réfugiés en général ont été touchés de manière disproportionnée par la pandémie dans la région. Mais le HCR, résolu à appliquer ses priorités stratégiques, s'est adapté au contexte et, en collaboration avec les pays concernés, les organisations d'intégration régionale et d'autres acteurs sur le terrain, est parvenu à trouver des réponses appropriées. Il a aussi continué d'assurer le retour volontaire de milliers de réfugiés ou de faciliter leur réinstallation et leur intégration dans les systèmes nationaux malgré la fermeture des frontières par des États désireux d'enrayer la propagation de la COVID-19.

31. Le Groupe des États d'Afrique n'en est pas moins attristé par la détresse que provoque l'augmentation des déplacements forcés dans le monde. L'Afrique reste un des continents les plus durement touchés, et les derniers chiffres alarmants viennent rappeler la nécessité de remédier aux causes profondes du problème en Afrique. Conformément au principe de la solidarité internationale promu par le pacte mondial sur les réfugiés, M. Sougouri invite la communauté internationale à soutenir les solutions africaines locales, qui peuvent constituer une réponse plus durable aux difficultés humanitaires de l'Afrique. L'action humanitaire doit être rattachée à la mise en place d'un cadre politique propice au développement économique et social. Le mandat de protection internationale du Haut-Commissariat exige des solutions durables aux situations prolongées. Le rapatriement volontaire reste la meilleure solution et l'orateur salue l'action menée par le Haut-Commissariat auprès des pays d'origine pour assurer un retour durable aux personnes concernées dans la sécurité et la dignité.

32. M. Sougouri salue les efforts des pays africains pour lutter contre l'apatridie, et appliquer le pacte mondial, à l'aide de mesures juridiques et institutionnelles. Le Groupe invite le HCR à continuer d'aider les pays africains à s'acquitter de leurs engagements internationaux, en mobilisant l'appui financier et technique nécessaire auprès des différentes parties prenantes.

33. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, M. Sougouri condamne la persistance de pratiques discriminatoires, xénophobes et sexistes à l'égard des réfugiés, en particulier des plus vulnérables d'entre eux, à savoir les femmes et les filles, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Les programmes de vaccination nationaux devraient tenir dûment compte des personnes relevant de la compétence du HCR à titre de bonne pratique.

34. Les pays africains ont montré leur ferme volonté politique d'élargir la gamme des solutions durables offertes aux réfugiés, mais pour ce faire, et pour permettre au HCR de s'acquitter efficacement de son mandat, des ressources suffisantes sont nécessaires. Le Groupe des États d'Afrique invite de nouveau la communauté internationale à garantir au HCR des ressources suffisantes et souples pour le financement de ses opérations en Afrique et salue les efforts du HCR pour accroître le nombre de ses donateurs. Il demande aussi instamment à la communauté internationale d'accroître la part des fonds non réservés de façon à couvrir la totalité du budget-programme biennal pour 2021-2022.

35. **M. Gamaleldin** (Égypte), parlant au nom du Groupe des États arabes, dit que le Groupe est préoccupé par la persistance des flux de migrants et de réfugiés. Étant donné que les pays en développement accueillent plus de 86 % de ces flux, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour répartir la charge et assurer l'aide humanitaire.

36. En dépit des difficultés économiques considérables qui ont résulté de la pandémie, les États arabes ont continué de protéger les réfugiés fuyant des conflits anciens et nouveaux, comme le prescrit le droit international. Les crises régionales ont fait 17 millions de réfugiés, dont environ la moitié sont des enfants. C'est une lourde charge à assumer, qui a des répercussions économiques, sociales et autres. Bien que plus en plus de personnes soient tombées dans la pauvreté, les pays d'accueil ont tenté de fournir des services de santé aux réfugiés dans le cadre de leurs stratégies de riposte à la COVID-19. En partenariat avec le HCR et d'autres organisations internationales, ils ont garanti l'accès à l'école, délivré des documents d'identité, protégé les femmes et les filles réfugiées et pris des mesures de promotion de l'emploi. Les contributions volontaires aux œuvres de bienfaisance ont été encouragées et, grâce à l'appui de la Banque islamique de développement, les fonds issus de la zakat ont bénéficié à plus d'un million de réfugiés au cours de l'année précédente.

37. Pour ces raisons, il importe de préserver le caractère humanitaire du HCR et de veiller à ce qu'il se tienne à l'écart des différends politiques. Le HCR doit éviter d'élaborer des documents qui risquent d'être mal interprétés.

38. Des vaccins contre la COVID-19 devraient être disponibles pour tous ; les réfugiés et les déplacés devraient également avoir accès à la vaccination et aux services de santé dans les communautés d'accueil.

39. De l'avis du Groupe des États arabes, les solutions et les réponses proposées par le Comité exécutif sont appropriées. Il salue la décision d'organiser la Réunion des responsables de haut niveau en décembre pour concrétiser les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés en 2019. Si le secteur privé et d'autres acteurs doivent participer à la réunion, le rôle central devrait continuer de revenir aux gouvernements.

40. La recherche de solutions durables au problème des migrants et des réfugiés est très importante, mais le retour volontaire l'est tout autant, particulièrement en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. La réinstallation dans des pays tiers ayant déçu les attentes, la coopération doit donc se poursuivre, notamment pour éviter la fermeture des frontières. La réintégration des réfugiés doit aussi être facilitée. Les tâches doivent être partagées.

41. Les difficultés et les problèmes découlant des changements climatiques pourraient aggraver encore le phénomène migratoire. C'est pourquoi le statut de réfugié doit être déterminé conformément aux règles internationales. Une distinction devrait être établie entre les personnes qui sont déplacées pour cette raison et celles qui ne peuvent être considérées comme des réfugiés.

42. **M^{me} Knudsen** (Observatrice de l'Union européenne), s'exprimant également au nom de trois pays candidats (Albanie, Monténégro et Macédoine du Nord), dit que l'Union européenne est profondément préoccupée par l'évolution récente de la situation en Afghanistan. Elle est solidaire du peuple afghan et demeure résolue à aider celui-ci dans son propre pays et dans les pays voisins. Outre le renforcement de la réponse humanitaire en

Afghanistan et dans la région, une aide pourrait être accordée sous la forme de mesures réinstallation et en autorisant l'admission pour raisons humanitaires à titre volontaire pour des personnes vulnérables comme les femmes et les enfants.

43. L'Union européenne est préoccupée par les conséquences disproportionnées de la pandémie pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les autres personnes relevant de la compétence du HCR et remercie celui-ci d'avoir systématiquement recommandé que ces personnes soient admises au bénéfice des mesures visant à atténuer les conséquences néfastes de la pandémie. Depuis décembre 2020, l'Union européenne a exporté près de 700 millions de doses de vaccin vers 55 pays. Avec 3,2 milliards d'euros de promesses de dons, elle reste, avec les États-Unis, le principal bailleur de fonds de COVAX, le volet Vaccins du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT).

44. L'Union européenne est particulièrement préoccupée par l'incidence de la pandémie sur les femmes et les filles, notamment par la recrudescence alarmante des violences sexuelles et de la violence sexiste, ainsi que d'autres formes de violence et d'atteintes. Elle exhorte le HCR à renforcer ses mesures de prévention et d'atténuation et à promouvoir l'accès aux services de soins de santé sexuelle et procréative et de soins de santé mentale et psychosociale. Elle est alarmée par l'interruption de l'éducation qui touche les réfugiés, particulièrement dans le cas des filles, et invite le HCR et les pays à améliorer l'accès à l'éducation et aux moyens de subsistance, et à répondre aux besoins des personnes en situation vulnérable.

45. Les conclusions du Comité exécutif sur la protection internationale et les solutions durables dans le contexte d'une situation d'urgence sanitaire publique sont particulièrement bienvenues et utiles et adresseront un message important de solidarité et concernant les orientations possibles. L'Union européenne compte que le texte proposé sera adopté par consensus.

46. Le droit de demander l'asile et le principe de non-refoulement sont inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Au cours des derniers mois, certains États ont tenté d'exploiter la vulnérabilité des êtres humains à des fins politiques. L'instrumentalisation des migrants et des réfugiés par les États est inacceptable et porte atteinte aux valeurs et aux principes fondamentaux européens. L'Union européenne condamne toute tentative d'instrumentaliser les migrants et les réfugiés en orchestrant la circulation de ces personnes aux frontières extérieures de l'Union européenne pour des motifs politiques.

47. Tout en réaffirmant sa volonté de sauver des vies et d'aider les personnes qui ont besoin d'une protection internationale, comme en témoigne le nouveau pacte sur la migration et l'asile proposé par la Commission européenne, l'Union européenne souhaite aussi assurer le retour effectif de celles qui n'ont pas le droit de rester, et mener une action renforcée pour lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains.

48. Il est important de ne pas perdre la dynamique suscitée par le premier Forum mondial sur les réfugiés en vue de renforcer la solidarité mondiale et le partage des charges et des responsabilités. L'Union européenne attend avec intérêt la Réunion des responsables de haut niveau, qui sera l'occasion de faire le point sur les engagements et les promesses et de dégager les possibilités et les priorités pour l'avenir.

49. L'Union européenne accueille avec intérêt l'initiative engagée par le Haut-Commissariat pour sa transformation interne, qui s'est muée en une réforme complète de ses structures, systèmes et processus. Elle salue le fait que la régionalisation ait aidé à assurer des interventions de qualité pendant la pandémie, en apportant un soutien accru aux opérations. Elle salue aussi les mesures prises pour renforcer les fonctions d'intégrité et de contrôle, la gestion des risques et la programmation axée sur les résultats. L'Union européenne encourage le HCR à continuer de clarifier les rôles et les responsabilités en coopération avec les autres institutions des Nations Unies et d'investir dans de nouveaux partenariats.

50. **M. Israfilov** (Azerbaïdjan), parlant au nom du Mouvement des pays non alignés, dit que les pays membres du Mouvement souhaitent exprimer leur soutien au rôle humanitaire international exercé par le HCR pour répondre au problème des réfugiés en vue de parvenir à des solutions durables. Le Mouvement des pays non alignés se déclare à nouveau profondément préoccupé par l'augmentation du nombre de réfugiés dans le monde à la suite de conflits et de catastrophes, et exhorte les gouvernements à assumer la responsabilité qui leur incombe de porter assistance aux réfugiés et aux communautés et aux pays d'accueil. Le rapatriement volontaire des réfugiés, dans la sécurité et la dignité, et selon leur choix libre et éclairé, reste la solution privilégiée dans la plupart des cas. La priorité est de créer les conditions nécessaires à ce rapatriement, en même temps que le principe de non-refoulement doit être pleinement respecté.

51. Les mesures visant à alléger les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées de force doivent être conformes au principe établi du partage des charges et des responsabilités. Éliminer les causes profondes du déplacement constitue la meilleure façon de parvenir aux solutions durables visées par le pacte mondial pour les réfugiés, y compris le fait de planifier dès le début des situations de réfugiés. C'est aux États qu'il incombe au premier chef de promouvoir des solutions durables pour les déplacés internes, y compris le retour volontaire de ces personnes, dans la sécurité et la dignité. Toute mesure de nature à empêcher le retour chez elles de personnes déplacées, en particulier les politiques d'installation illicites, doit être évitée. Conformément au principe du partage des charges et des responsabilités, le Mouvement des pays non alignés invite les donateurs internationaux à assurer une aide humanitaire appropriée et immédiate aux pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés, y compris en ce qui concerne la vaccination des réfugiés contre la COVID-19. Il exprime sa ferme condamnation des mesures coercitives unilatérales à l'égard d'États membres du Mouvement, imposées en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, et exhorte les États à agir contre les mesures de cette nature de façon à garantir des réponses nationales efficaces à la pandémie.

52. **M. Bessler** (Suisse) dit que le rôle du HCR et du pacte mondial sur les réfugiés est plus que jamais primordial pour les populations déplacées de force. Si le monde a considérablement changé avec la pandémie, les principes fondamentaux du pacte restent essentiels pour protéger les réfugiés et les population hôtes et leur porter assistance. Sous l'impulsion du Haut-Commissaire, le personnel du HCR a accompli des efforts remarquables pour adopter des solutions innovantes permettant d'atteindre les personnes les plus vulnérables pendant la pandémie. Ces nouvelles pratiques, qui donnent un rôle central aux réfugiés eux-mêmes et aux partenaires locaux, devraient être maintenues et renforcées, même lorsque la pandémie sera terminée.

53. À la suite du confinement, faire en sorte que des millions d'enfants réfugiés et déplacés retournent à l'école est un enjeu essentiel. Il n'est guère de solution plus durable que celle qui consiste à investir dans l'éducation des enfants et des jeunes. Lors du Forum mondial sur les réfugiés, la Suisse s'est engagée pour le Pôle mondial de Genève pour l'éducation en situation d'urgence, qui cherche à tirer parti du potentiel de la « Genève internationale » afin de promouvoir un dialogue politique et des synergies entre les acteurs dans le domaine de l'éducation en situation d'urgence. Le projet a considérablement progressé : il compte désormais 26 membres et ses nouveaux locaux ouvriront prochainement. La Suisse a aussi œuvré pour maintenir son engagement pris lors du Forum dans le domaine de la réinstallation et ses activités en matière de réinstallation ont pu reprendre en août 2020, lorsque les restrictions de circulation ont été levées. Le pays a aussi coprésidé, jusqu'en juin 2021, les Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation, et accueillera, en décembre de la même année, la Réunion des hauts responsables, à laquelle il sera important d'identifier non seulement les stratégies et pratiques prometteuses, mais avant tout les domaines dans lesquels il faudra redoubler d'efforts ; le Gouvernement suisse mettrait tout en œuvre pour contribuer au succès de cette réunion. En outre, la Suisse et le HCR se sont associés pour créer le Pôle technique de Genève, qui regroupe des universitaires et des experts suisses dans la recherche de solutions innovantes, écologiquement rationnelles et durables pour les populations déplacées et leurs communautés d'accueil.

54. La Suisse condamne fermement l'expulsion des travailleurs humanitaires de l'ONU de l'Éthiopie et souligne l'importance d'un accès libre et sans entrave aux zones où les besoins humanitaires sont les plus grands. Elle tient à saluer l'engagement fort du HCR en Afghanistan, mais elle est préoccupée par l'aggravation de la crise et a offert un soutien supplémentaire d'un montant de 33 millions de francs suisses, dont une partie au profit du HCR et de la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans. La Suisse accueille favorablement le rapport du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes et invite tous les parties prenantes à redoubler d'efforts pour en appliquer les recommandations.

55. **M. Aselo Okito Wa Koy** (République démocratique du Congo) dit qu'en raison de la persistance des conflits armés dans l'est du pays, il y a plus de 900 000 réfugiés de la République démocratique du Congo répartis entre des pays comme l'Angola, la Zambie, la République-Unie de Tanzanie, la République du Congo, l'Ouganda et l'Afrique du Sud ; ces conflits sont aussi à l'origine d'un grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays. L'éruption du volcan Nyirogongo dans la province du Nord-Kivu a provoqué d'autres déplacements de personnes dans le pays. En dépit des dispositions prises par le Gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale et de concitoyens solidaires, les besoins des personnes déplacées ne sont pas satisfaits, ce qui rend le pays moins attrayant pour les rapatriés potentiels. Face à cette situation, l'état d'urgence a été déclaré dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri en mai 2021. Les opérations militaires qui ont suivi, menées dans certaines zones d'accueil de l'est du pays, visaient à traquer et neutraliser les groupes armés ; de nombreuses zones ont été recouvertes et sont désormais en mesure d'accueillir des rapatriés.

56. La République démocratique du Congo demande aux Gouvernements de la République du Congo, de la Namibie, du Burundi et du Rwanda de relancer les accords tripartites qu'ils ont déjà conclus avec elle et le HCR afin que les réfugiés puissent rentrer chez eux de leur plein gré, dans la sécurité et la dignité. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo prévoit de tirer parti du rétablissement de la paix en République centrafricaine pour rapatrier, de leur plein gré, les réfugiés centrafricains vivant dans les provinces du Nord-Ubangi et du Sud-Ubangi. Le Gouvernement invite tous les pays voisins à faire, pour leur part, tous leurs efforts pour faciliter le retour au pays de leurs compatriotes qui sont actuellement accueillis en République démocratique du Congo. Dans l'intervalle, le Gouvernement est disposé à examiner les demandes d'asile au cas par cas. La République démocratique du Congo est d'avis que les réfugiés et les déplacés doivent être informés des mesures prises dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et y être associés, y compris en ce qui concerne la vaccination.

57. **M. Maúrtua de Romaña** (Pérou), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, dit que bien souvent, les conséquences dévastatrices de la pandémie de COVID-19 dépassent de loin les moyens institutionnels et financiers dont les pays en développement disposent pour y faire face ; on estime qu'environ un millier de personnes en situation irrégulière sont entrées au Pérou pendant la pandémie. Quoi qu'il en soit, le Pérou accueille plus d'un million de citoyens vénézuéliens et a proposé officiellement d'accueillir toute famille afghane qui arriverait dans le pays. Cette décision constitue un effort national majeur ; les crises humanitaires et la migration qui en résulte constituent une responsabilité partagée, il est fondamental que la communauté internationale soutienne les efforts des pays d'accueil, conformément aux principes du droit international. C'est pourquoi le Pérou demande instamment aux pays donateurs, au HCR et aux organisations internationales compétentes de redoubler d'efforts pour faire en sorte qu'un financement non remboursable soit accordé à chaque pays d'accueil à proportion des charges qu'il assume.

58. **M^{me} Kamissoko Camara** (Côte d'Ivoire) dit qu'en dépit des difficultés liées à la pandémie, la Côte d'Ivoire, en partenariat avec le HCR, continue d'offrir assistance et protection à des réfugiés de différentes nationalités. Elle souhaite réaffirmer la solidarité du peuple ivoirien avec les pays du Sahel, où des populations sont déplacées de force par des attaques terroristes. Plus de 5 000 ressortissants burkinabés ont trouvé refuge dans le nord-est de la Côte d'Ivoire. Pour un partage équitable des charges et des responsabilités, elle en appelle à la solidarité internationale pour permettre à son Gouvernement et au HCR de répondre aux besoins des populations avec efficacité.

59. À la faveur de la paix retrouvée et grâce aux politiques de réconciliation nationale, plus de 90 % des réfugiés ivoiriens ont regagné la Côte d'Ivoire. Le Gouvernement salue la recommandation du Haut-Commissaire concernant la cessation générale du statut de réfugié pour les réfugiés ivoiriens devant prendre effet le 30 juin 2022 et se réjouit à l'avance de sa visite dans le pays au cours des prochains mois. Il exprime sa reconnaissance aux pays de la sous-région qui ont signé avec la Côte d'Ivoire une déclaration commune et formulé des recommandations pour rendre effective la cessation du statut de réfugié. Il sera délivré des documents d'état civil et d'identité aux réfugiés ivoiriens qui ont opté pour l'intégration locale, tandis qu'ils demeureront libres de revenir en Côte d'Ivoire quand ils le souhaitent. Le pays entend renforcer sa coopération avec le HCR en ce qui concerne la lutte contre l'apatridie, y compris dans le cadre de réformes en matière d'état civil, et grâce à la mise en place, en 2021, de deux commissions chargées de la détermination du statut d'apatride et des recours en cas de décision défavorable.

60. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), pour répondre à certains des points essentiels évoqués par les participants, dit que s'il est vrai, malheureusement, qu'une bonne partie des crises dont le Comité doit parler au cours des jours prochains ont lieu en Afrique, il est tout aussi vrai que c'est sur ce continent que l'on trouve certains des exemples les plus remarquables de solidarité, souvent parmi des populations qui n'ont elles-mêmes que très peu de ressources à leur disposition. Il tient à exprimer ses remerciements à tous les Africains et à leurs gouvernements pour cette solidarité remarquable et son appui à leur démarche consistant à rechercher des solutions locales.

61. Il tient à assurer aux pays arabes que le HCR restera toujours apolitique dans ses buts et son action, même si, de par la nature des déplacements forcés, il est inévitable que le HCR soit amené à travailler dans des situations politisées. Si certains documents du HCR sont perçus comme étant trop politiques, ce n'est certainement pas volontaire, et le Haut-Commissaire est disposé à répondre à toute préoccupation. Il tient aussi à noter que la réorientation vers une conception plus globale des crises de réfugiés et des partenariats élargis qui englobent le secteur privé et le monde universitaire ne doit pas détourner les gouvernements de la responsabilité qui leur incombe de soutenir l'action du HCR et la recherche de solutions.

62. L'Union européenne doit être remerciée pour l'appui extraordinaire qu'elle assure aux opérations humanitaires partout dans le monde, et le Haut-Commissaire l'exhorte à poursuivre ses initiatives pour le partage des responsabilités en ce qui concerne notamment la réinstallation. Il estime lui aussi que le nouveau pacte proposé par la Commission européenne sur la migration et l'asile vaut référence pour une conception commune de la gestion des flux migratoires mixtes complexes.

63. Le Haut-Commissaire tient à souligner la nécessité urgente de remédier à la disparité alarmante entre les taux de vaccination contre la COVID-19 des pays riches et ceux des pays pauvres, comme cela a été mis en relief dans la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés. Les besoins sont particulièrement importants dans les pays qui comptent un grand nombre de réfugiés, et doivent donc assumer un surcroît de responsabilités en matière de vaccination et de soins de santé.

64. Le Haut-Commissaire tient à souligner une fois encore l'importance que le HCR accorde à la coopération avec la Suisse, dans des domaines comme l'innovation, la technologie et l'éducation. Il remercie celle-ci pour son appui en tant que pays hôte à Genève et que partenaire partout dans le monde, et demande de nouveau que l'on veille à ce que la Réunion des responsables de haut niveau programmée pour décembre soit un succès.

65. Le Haut-Commissaire s'associe à l'appel de la République démocratique du Congo, qui demande la poursuite de l'aide à la recherche de solutions au problème des déplacements, entre autres sous la forme d'une aide au rétablissement des accords tripartites avec un certain nombre de pays sur le rapatriement volontaire des réfugiés, et il souhaite prendre acte des progrès très significatifs accomplis par la Côte d'Ivoire en signant, avec les pays accueillant des réfugiés ivoiriens, la déclaration commune qui devrait aboutir à la cessation du statut de réfugié de ces personnes en 2022. Cette déclaration marque une date importante dans l'histoire du pays et constitue donc peut-être le plus notable des différents progrès dont le Haut-Commissaire a fait mention dans ses propos liminaires.

66. Enfin, il exprime sa gratitude au Pérou, qui a accueilli plus d'un million de réfugiés et de migrants originaires du Venezuela, et appuie la demande du Ministre des affaires étrangères du Pérou invitant à mobiliser davantage de ressources pour les pays de la région qui accueillent des réfugiés vénézuéliens.

67. **M. Sultan** (Pakistan), s'exprimant par liaison vidéo, dit que le Pakistan salue les efforts de la communauté internationale pour mobiliser l'aide humanitaire dont le peuple afghan a grand besoin. Une autre crise est imminente, mais il est possible d'empêcher le retour du cercle vicieux de l'instabilité, du déplacement et de l'exode moyennant une coopération accrue et une aide économique généreuse. Si la priorité la plus immédiate est de remédier à la situation en Afghanistan, la communauté internationale doit aussi aider davantage les pays qui accueillent des réfugiés, et devrait proposer de nouveaux outils de financement pour le développement qui permettent d'atténuer la charge financière que ces pays sont contraints d'assumer. Une démarche pragmatique, ancrée dans la recherche de solutions durables et d'une prévention efficace, est nécessaire. Des conditions propices au retour volontaire, solution la plus efficace et souhaitable, seront également nécessaires, y compris, ce qui est le plus important, l'absence de violence et la stabilisation politique, sociale et économique. Une coopération soutenue avec l'Afghanistan est indispensable pour créer ces conditions.

68. Le Pakistan a continué de fournir des produits alimentaires, des médicaments et d'autres formes d'aide humanitaire en Afghanistan, outre l'accueil de plusieurs millions de réfugiés afghans au fil des ans. Bien que devant faire face sur le plan interne à des difficultés économiques et de santé publique, il a continué de faire preuve d'une générosité et d'une hospitalité sans équivalent tout au long de la pandémie de COVID-19, en maintenant des politiques inclusives au titre desquelles les réfugiés afghans ont eu accès à des services de santé publique, y compris à la vaccination contre la COVID-19, à une aide alimentaire et financière, à l'éducation et à des perspectives de travail. L'efficacité de ses activités pour les réfugiés devrait être encore améliorée par le projet actuel de renouvellement des documents d'identité et de vérification des données, qui doit permettre l'enregistrement biométrique d'environ 1,5 million de réfugiés d'ici à fin 2021. En permettant de disposer d'une information plus riche et de renseignements à jour, ce projet sera aussi utile pour garantir des conditions de réinstallation et de réintégration dignes lorsque le retour sera possible ; le Pakistan attend avec intérêt la conclusion d'une feuille de route assortie de délais, dotée de ressources suffisantes et acceptable par tous pour le rapatriement des réfugiés afghans accueillis sur son territoire.

69. **M. Onk** (Ouganda) indique que la réponse de l'Ouganda à la COVID-19 a été pleinement inclusive et que tous les réfugiés ont eu accès à la vaccination. Le pays a reçu des doses de vaccin par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins, mais s'il est très reconnaissant de ces contributions des donateurs, d'autres seraient nécessaires. À ce jour, il n'a été possible de vacciner qu'un faible pourcentage de la population, et il est donc fondamental que le HCR soutienne les pays dans leurs efforts pour obtenir ces vaccins essentiels pour les pays à faible revenu qui accueillent des réfugiés comme l'Ouganda. L'Ouganda accueille aujourd'hui plus d'un million de réfugiés et de demandeurs d'asile, ayant maintenu sa politique de portes ouvertes en dépit des mesures de restriction à la frontière et de confinement liées à la COVID-19, et accueilli plus de 80 000 réfugiés supplémentaires depuis le début de la pandémie. Fermement convaincu que personne ne choisit de fuir son pays et de devenir réfugié, l'Ouganda a accepté d'accueillir temporairement des réfugiés afghans et des ressortissants de pays tiers qui étaient en danger à la suite des événements récents en Afghanistan, a été l'un des premiers pays à appliquer le cadre d'action global pour les réfugiés et est résolu à créer des conditions permettant aux réfugiés de bénéficier de services comparables à ceux auxquels leurs communautés d'accueil ont accès. Il craint cependant qu'un infléchissement de ses politiques concernant les réfugiés ne devienne nécessaire si le financement pour les réfugiés continue de diminuer en dépit du fait que leur nombre augmente.

70. La protection de l'environnement, l'accent étant mis sur les sources d'énergie de substitution et l'amélioration du logement, reste un aspect central des activités du pays en faveur des réfugiés et, dans ce contexte, l'Ouganda sait gré de leur soutien à ses partenaires traditionnels, parmi lesquels la Banque mondiale, dont il compte qu'elle l'aidera à continuer

d'améliorer les infrastructures de ses communautés de réfugiés et d'accueil des réfugiés. Parallèlement, estimant que le retour constitue la solution la plus durable, l'Ouganda continuera d'œuvrer dans ce sens avec les pays voisins de la région, notamment avec le Soudan du Sud et le Burundi. Enfin, l'Ouganda exhorte le HCR à continuer d'œuvrer pour améliorer la sécurité et assurer une représentation équilibrée des régions et des sexes parmi son personnel, en prenant si nécessaire des mesures positives en faveur des candidats originaires de pays d'accueil à faible revenu accueillant des réfugiés.

71. **M. Hassan** (Djibouti) dit que son pays accueille des réfugiés depuis son indépendance et que les réfugiés constituent actuellement plus de 3 % de sa population, ce qui fait de sa population de réfugiés, en pourcentage, une des plus importantes au monde. En dépit de tensions sociales et économiques internes, Djibouti s'efforce de garantir un accueil digne à tous les réfugiés et demandeurs d'asile et de les intégrer dans les programmes nationaux, y compris le plan national de développement, et a progressé vers davantage d'inclusion dans un certain nombre de domaines. Ainsi, comme suite à la Déclaration de Djibouti sur l'éducation pour les réfugiés, deux groupes de jeunes réfugiés ayant obtenu leur baccalauréat étudient actuellement à l'Université de Djibouti ; près de 11 500 réfugiés ont bénéficié de programmes de protection sociale, y compris d'une assurance médicale complète ; il est désormais possible aux réfugiés de s'inscrire pour chercher du travail ; et un registre des réfugiés handicapés est en cours d'établissement, afin de permettre aux autorités de mieux répondre aux besoins spécifiques de ces personnes. Le Gouvernement djiboutien étudie aussi la possibilité d'organiser en novembre 2021 une conférence nationale pour mettre en commun les bonnes pratiques en matière d'intégration des réfugiés.

72. En dépit des répercussions négatives de la pandémie de COVID-19, Djibouti a continué d'assurer tous les services essentiels aussi bien à la population réfugiée établie qu'aux nouveaux arrivants, en accordant une attention particulière aux femmes, aux filles, aux migrants, aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables dans son plan de dépistage, de suivi et de traitement de la COVID-19 et sa campagne de vaccination. Au total, 5 % des vaccins reçus ont été alloués au groupe des réfugiés et des migrants. Avec l'appui du HCR et d'autres partenaires internationaux, le pays a établi un plan d'urgence qui préconise un financement extérieur pour aider aux préparatifs en prévision du nouvel afflux de migrants que la crise actuelle dans la région risque de provoquer. Dans ce contexte, M. Hassan souhaite souligner l'importance du partage des responsabilités et d'un financement prévisible, pluriannuel et non réservé. Il souhaite aussi exprimer l'inquiétude de son pays devant la diminution, et parfois l'arrêt partiel de l'aide alimentaire qui est assurée aux réfugiés par le Programme alimentaire mondial. Dès lors, il recommande un appui renouvelé au Programme alimentaire mondial afin d'éviter que cette tendance ne se prolonge, ainsi qu'un appui renforcé aux programmes d'aide humanitaire qui permette à Djibouti de continuer d'assurer une protection internationale aux réfugiés et de favoriser leur inclusion.

73. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), rappelant que, dans sa déclaration liminaire, il a invité à redoubler d'efforts pour éviter une crise de réfugiés à la suite des événements en Afghanistan, tient à remercier le Pakistan d'œuvrer sans relâche pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et d'accueillir avec générosité plusieurs millions de réfugiés afghans. Il partage l'avis selon lequel des pourparlers seront nécessaires avec les Talibans sur des questions complexes, dont les droits des femmes et des minorités, pour empêcher une implosion. Il tient à remercier l'Ouganda de continuer à défendre une approche inclusive et respectueuse de l'environnement pour les opérations concernant les réfugiés et appuie la demande du pays relative à l'obtention d'un plus grand nombre de vaccins contre la COVID-19. Il est conscient de la nécessité de conjuguer les efforts pour parvenir à des solutions à la situation des réfugiés sud-soudanais en particulier. Il tient aussi à remercier Djibouti, petit pays qui accueille un grand nombre de réfugiés et assume des charges particulièrement lourdes et, dans ce contexte, souhaite rappeler qu'il importe de continuer de soutenir les programmes d'aide alimentaire aux réfugiés qui sont gérés par le Programme alimentaire mondial, dans les pays africains surtout, mais aussi au Moyen-Orient.

La séance est levée à 12 h 30.